

Accueil >

La présence de nuit

Présentation

Pour permettre à une personne âgée ou en situation de handicap de ne pas rester seule à son domicile la nuit et/ou pour rassurer un aidant, lui permettre de se reposer, il existe plusieurs formules possibles :

- La garde de nuit, permanente ou ponctuelle, par la présence continue d'une personne ou par les passages d'un(e) professionnel(le), appelée garde itinérante de nuit.
- Pour une personne âgée, le partage du domicile avec une personne plus jeune.

La garde de nuit

La garde sur toute la nuit peut être assurée par un professionnel mis à disposition par un service d'aide à domicile ou recruté directement par la personne qui va en bénéficier. Dans ce cas, elle est son employeur direct.

Ce professionnel dort auprès de la personne âgée et en perte d'autonomie ou handicapée.

Le tarif de cette prestation, lorsqu'il est assuré par un service d'aide à la personne, varie notamment selon le nombre d'interventions pendant la nuit, c'est à dire selon le nombre de fois où le (ou la) professionnel(le) présent(e) se lève, et selon la période de présence (en semaine ou pendant le WE).

La garde itinérante de nuit

Elle repose sur le principe d'un (ou de plusieurs) passage(s) nocturne(s) de professionnels, d'1/2 heure à 1 heure, passage(s) qui peut(vent) être programmé(s) ou réalisé(s) après appel téléphonique en cas d'angoisse, de chute ...

L'objectif des gardes itinérantes de nuit est d'assurer une continuité de l'aide de jour (aide au déshabillage, à l'hygiène corporelle), de permettre un respect des rythmes de vie (coucher plus tardif par exemple), d'offrir une surveillance et une sécurisation physique et psychologique à la personne qui en bénéficie et à l'aidant. (Source : Plaquette de présentation de l'ADMR).

La garde itinérante peut être mise en place y compris lorsque la personne ne vit pas seule, pour permettre à l'aidant de mieux se reposer la nuit.

Qui peut bénéficier d'une garde itinérante de nuit ?

Accueil >

Toute personne peut en faire la demande mais il n'existe pas de gardes itinérantes de nuit sur tout le département. Seules certaines associations de services à domicile la proposent.

Des acteurs dans le Haut - Rhin (associations, services, établissements ...) qui peuvent vous aider directement ou vous informer,vous orienter :

> La Clé des Aînés (pour les retraités mulhousiens) - 41 avenue du Président Kennedy - 68100 - Mulhouse - 03 89 33 79 29

> RIVAGE Centre - Plateforme de répit et d'accompagnement - 28 rue des Vosges - 68000 - Colmar - 03 89 80 93 71

> RIVAGE Sud - Plateforme de répit et d'accompagnement - 75 allée Gluck BP 217 - 68060 - Mulhouse Cedex - 03 89 32 47 87

Des acteurs dans le Haut-Rhin (associations, services, établissements...) qui peuvent vous aider directement ou vous informer, vous orienter :

> DOM'HOME Services - 170 rue de la République - 68500 - Guebwiller - 0389480753 - contact@domhomeservices.fr -

> Fédération ADMR Alsace - 31 rue des Pays-Bas - 68310 - Wittelsheim - 03 89 35 19 60 - info.fede68@admr.org - www.admr.org

> Réseau APA - 75 allée Gluck BP 2147 - 68060 - Mulhouse Cedex - 03 89 32 78 78 - info@apa.asso.fr -

> Senior Compagnie - 74, avenue de la République - 68000 - Colmar - 0389295247 - christophe.nicole@senior-compagnie.fr - www.senior-compagnie.fr

> Solutia Saint-Louis - 2 rue du Maréchal Joffre - 68510 - Sierentz - 0623567932 - melanie.pascual@solutia-domicile.com - www.solutia-domicile.com

> Sous mon Toit - 11, place du Capitaine Dreyfus - 68000 - Colmar - 0389801843 - colmar@sousmontoit.fr - www.sousmontoit.fr

> Vitalliance Colmar - 103-105 route de Rouffach - 68000 - Colmar - 0389413035 - elodie.ortlieb@vitalliance.fr - www.vitalliance.fr

Handicap et dépendance
Accompagner un proche
en Haut-Rhin

Parole aux familles



Accueil >